



Conseil de sécurité

UN LIBRARY

OCT 20 1983

UN/DA COLLECTION

Distr.
GENERALE

S/16053
19 octobre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 19 OCTOBRE 1983, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Je suis chargé de vous faire savoir que, le mardi 11 octobre 1983, l'Iraq a commis un nouveau crime contre l'humanité en bombardant une fois de plus d'innocents civils iraniens de la ville de Marivan. Ces attaques ont fait 3 morts et 20 blessés et plusieurs immeubles résidentiels ont été détruits. Des attaques aériennes ont également été lancées contre des quartiers résidentiels de Bahen, le 15 octobre, faisant 20 morts et 50 blessés et détruisant plusieurs de ces quartiers.

Ces attaques constituent les plus récentes des multiples atrocités commises par le régime Baath iraquien depuis la publication de votre rapport sur la Mission d'inspection envoyée en Iran et en Iraq pour évaluer l'étendue des pertes subies par les civils du fait d'actes militaires délibérés. Ce rapport, aussi imparfait soit-il du fait des contraintes de temps, a clairement établi le mépris total de l'Iraq pour les dispositions du droit humanitaire international qui ont trait à la vie des civils en temps de guerre.

Le fait que l'Iraq persiste à commettre ses actes criminels contre les Iraniens est le résultat direct de l'appui tacite que la communauté internationale et le Conseil de sécurité apportent par leur silence aux menées iraquiennes. En ne donnant pas suite au rapport de la Mission d'inspection, le Conseil de sécurité manifeste son indifférence à l'égard des réalités du conflit en cours entre l'Iran et l'Iraq. Le peuple iranien estime que les crimes commis par les dirigeants iraquiens contre les civils iraniens sont une des raisons majeures de la persistance du conflit entre ces deux pays et il est convaincu qu'aucune mesure ne pourra être prise pour instaurer une paix véritable tant que les responsables de ces crimes n'auront pas été traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Saïd RAJAIE-KHORASSANI